



PRÉFET DES VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Épinal, le 13/09/2021

Mission inter-service de l'eau et de la nature : opérations de contrôles coordonnés visant la préservation des espaces de quiétude dans le massif des Vosges

Depuis le début du mois de mai et tout au long de la période estivale, à la demande de Monsieur Yves Séguy, préfet des Vosges, et de Monsieur Nicolas Heitz, procureur de la République, les services de police environnementale ont mené des opérations de contrôles coordonnés visant la préservation des espaces de quiétude dans le massif des Vosges.

Le massif Vosgien est l'un des 8 territoires à enjeu identifié en région Grand Est. Il est le massif le plus fréquenté par l'Homme en France et présente des paysages de forêts et de chaumes d'altitude abritant des espèces et des habitats rares et protégés. Ces espaces remarquables nécessitent une attention particulière, notamment les secteurs classés que sont les réserves naturelles nationales ou régionales, les réserves biologiques forestières, les sites Natura 2000, les aires de protection de biotopes. Malheureusement, l'espèce emblématique du massif qu'est le Grand Tétrás est aujourd'hui proche de l'extinction malgré les efforts entrepris pour protéger son habitat, en préserver la quiétude et surveiller les zones sensibles.

C'est donc dans ce contexte, en cohérence avec les politiques nationales environnementales, qu'avait été décidé en comité de pilotage de la Mission Inter-services Eau Nature (MISEN) du 18 mars 2021, l'organisation de ces opérations de contrôles et de sensibilisations.

Ainsi, ce sont plus de 80 opérations qui ont été menées dans les espaces sensibles du massif au cours de la période. Ces tournées de surveillance ont permis de réaliser près de 200 actions d'information et de prévention pour sensibiliser le public à ces réglementations de protection et ont également conduit à établir une cinquantaine de procédures judiciaires parmi lesquelles l'interpellation de plusieurs individus dans le cadre d'une enquête liée à un trafic de myrtilles. Depuis cette année, un arrêté préfectoral réglemente les conditions de cueillette des myrtilles et champignons. Ces actions de contrôles et de sensibilisation se poursuivront au cours de l'automne.

À propos de la MISEN :

La MISEN a pour mission d'animer et de coordonner les politiques environnementales de l'eau et de la nature, afin d'adapter l'intervention de l'État aux enjeux spécifiques du département des Vosges. En plus de la contribution aux enjeux planétaires relatifs à la biodiversité, la préservation de l'environnement et du cadre de vie constituent également un élément d'attractivité fort de notre département.

Cette mission regroupe différents services : la direction départementale des territoires (DDT) qui en assure l'animation par délégation du préfet, la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP), la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL), l'agence régionale de santé (ARS), l'office français de la biodiversité (OFB), l'office nationale des forêts (ONF), les agences de l'eau « Rhin Meuse » et « Rhône Méditerranée », la police nationale et la gendarmerie sont également associées à ses travaux.

Cabinet Bureau de la communication interministérielle

Tél : 03 29 69 88 88
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr
prefet.vosges/@prefet88

Place Foch
88026 ÉPINAL Cedex

